

SYNERGIE-OFFICIERS

FLASH INFO

SYNERGIE
OFFICIERS

08 OCTOBRE
2025

AVANCEMENT COMMANDANT

SYNERGIE-OFFICIERS vient d'apprendre que le Guichet Unique (GU) de la DGAFP venait de refuser l'abaissement du seuil de promouvabilité à 9 ans et la création de la condition alternative du bénéfice du 7e échelon de capitaine.

Cette mesure ne sera donc pas appliquée lors des prochains avancements et les règles statutaires resteront à l'identique (12 ans du titularisation).

Avec plus de 20 ans en moyenne pour passer commandant, 2eme grade du corps, des ratios d'avancement très insuffisants, SYNERGIE-OFFICIERS maintient que les conditions d'avancement ne peuvent être maintenues en l'état et que la vision doit être à la hauteur du statut de cadre des officiers.

SYNERGIE-OFFICIERS réaffirme ses ambitions : il est urgent de mettre en place un avancement semi-automatique au grade de commandant, le dispositif le plus juste et qui garantit un avancement pour tous les capitaines.

SYNERGIE-OFFICIERS continue, seul, à s'y atteler.

SYNERGIE-OFFICIERS, LE CHOIX DE L'AMBITION !

SYNERGIE
OFFICIERS